

Décisions issues du Conseil Municipal en 2016

Séance du 22 Février 2016

- Le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition d'ouverture d'une classe au sein du R.P.I. Lancé – Crucheray – Nourray – Sainte-Anne.
- Le Conseil municipal valide la pose de garniture de zinc sur le muret de l'escalier extérieur de la Mairie : montant HT des travaux 475 €uros, effectués par l'entreprise Lemoire Didier.
- Le Conseil municipal valide le versement de subventions 2016 à diverses associations pour un montant total de 2 441 €uros.

Séance du 14 Mars 2016

- Approbation du compte de gestion 2015 - budget annexe assainissement : le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Vote du compte administratif 2015 – budget annexe assainissement.
- Vote des taux de fiscalité 2016 (identiques à 2015)
- Approbation du compte de gestion 2015 – budget principal : le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Affectation des résultats de l'exercice 2015 – budget principal :
Déficit d'investissement reporté : -66 173.55 € au compte 001
Excédent de fonctionnement capitalisé : + 74 899.26 € au compte 1068
Solde de fonctionnement reporté : 277 918.89 € au compte 002
- Approbation du compte administratif 2015 - budget principal :
 - * *Excédent cumulé de fonctionnement* : 352 818.15 €
 - * *Excédent cumulé d'investissement* : - 66 173.55 €
 - * *Solde négatif des R.A.R.* : - 8 725.71 €
- Vote du budget prévisionnel 2016.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	400 408.86	499 668.89	900 077.75
Recettes	400 408.86	499 668.89	900 077.75

Séance du 02 Mai 2016

- Renouvellement de la convention de fourrière animale : avec le Refuge du Val de Loir à Naveil, pour un montant de 300.00 €.
- Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de fusion des communautés de communes du Pays de Vendôme, du Vendômois Rural, de Beauce et Gâtine et Vallées Loir-et-Braye.
- Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation par SAS METHABRAYE en vue d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques et l'épandage agricole de digestats sur le département de Loir-et-Cher.

- Le Conseil municipal émet un avis favorable au versement d'une subvention voyage scolaire au profit d'une jeune crucheroise du collège Balzac de Saint-Amand-Longpré.
- Le Conseil municipal valide le versement d'une subvention à "Avenir de Saint-Amand Football".
- Le Conseil municipal valide la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à titre permanent à temps non complet.

Séance du 09 Mai 2016.

- Résultat du marché entretien voirie avec le bureau d'étude Viatec : L'entreprise BSTP a été retenue pour un montant HT de 94 605,50 € de travaux.
- Renouvellement du contrat SEGILOG. - prestataire informatique pour un montant HT annuel de 1 530 €.
- Achat d'un cordon lumineux LED pour les illuminations de Noël pour un montant HT de 368,80 €.
- Achat de panneaux en bois à poser autour des conteneurs pour un montant HT de 514.75 € chez Bricomarché
- Achat de 2 panneaux électoraux et de 5 tables auprès de l'entreprise MEFRAN pour un montant HT de 604,20 €
- Tarifs Repas du 14 juillet 2016 : le conseil municipal valide le prix 10 € pour les adultes et 5 € pour les enfants.

Séance du 11 juillet 2016.

- Achat de peinture pour la cantine pour un montant TTC de 239,46 €, chez Théodore
- Achat de carrelage pour le local garage pour un montant TTC de 612,12 €, chez Bricomarché

Séance du 29 août 2016.

- Redevance France Télécom pour occupation du domaine public communal : les recettes sont de 813,79 €
- Achat d'un aspirateur pour l'atelier communal, chez Bricomarché, pour un montant TTC de 169,90 €
- Achat de dalles pour le plafond de la salle du local technique, chez Chavigny, pour la somme TTC de 621,34 €
- Le Conseil municipal émet un avis favorable sur l'adhésion de la communauté de communes Beauce et Gâtine au Syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération vendômoise (futur Syndicat mixte du SCot des territoires du grand Vendômois)
- Avenant aux travaux de voirie : réalisation d'une bicouche sur la structure existante sur le parking pour un montant de 945,00 € H.T., et dans une impasse pour 1 215,00 € H.T., par l'entreprise B.S.T.P.
- Signature d'une convention pour une mission de maîtrise d'oeuvre avec l' Agence Technique Départementale 41.
- Agenda d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux : demande de validation de l'agenda aux services préfectoraux.

Séance du 05 novembre 2016.

- Décision Modificative budgétaire n°2 : virement de crédit afin de prendre en charge l'amortissement de l'assainissement pour un montant de 1 098,00 €
- Convention de fourrière animale – le refuge du Val de Loir n'accueillant plus les chats modifie ses tarifs : redevance 2017 fixée à 0.90€/habitant et frais de déplacement à 0.70€/km.
- Achat de 4 fenêtres au local technique pour un montant total de 688,67 € H.T. chez Bricomarché.
- Remplacement du parc extincteurs par l'entreprise SPF de Blois, pour un montant de 633,30 € T.T.C.
- Programme voirie 2017 : le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise COLAS pour un montant HT de 52 278,25 €, une demande de subvention DSR va être demandée au titre de l'exercice 2017.
- Le Conseil municipal valide l'Indemnité de conseil attribuée au receveur percepteur de Vendôme pour 2016.
- Le Conseil municipal valide la création d'une indemnité de 30€ due en cas de perte, vol ou détérioration d'une Clé PASS.
- La somme de 296,38 € est versée à l'association « les Gamins » de Lancé pour le stage multisport d'été.
- Le Conseil municipal ne renouvelle pas l'adhésion à l'ATD 41.

Séance du 05 décembre 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à 8 voix pour et 1 abstention :

- DEMANDE à ce que le nouvel établissement public issu de la fusion des communautés de communes de Beauce et Gâtine, du pays de Vendôme, des Vallées Loir-et-Braye et du Vendômois Rural relève de la catégorie de la communauté d'agglomération ;
- APPROUVE le projet de statuts de la communauté d'agglomération dénommée Territoires Vendômois tel que présentés en annexe ;
- REJETE le projet de statuts de communauté de communes ;
- DEMANDE l'adhésion de la future communauté d'agglomération au syndicat mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois (Valdem) et au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagers (SICTOM) de Montoire-La Chartre au 1^{er} janvier 2017 ;
- AUTORISE le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.